

Sylvain ROBERT Maire de Lens Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU PATRIMOINE

Affaire suivie par M. OUDJANI Zahir Directeur du Théâtre Municipal LE COLISÉE ZO/ML

2:03.21.69.08.18

Décision N°2023-161

NOMENCLATURE: 08-09

DÉCISION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION GRATUITE DU PETIT THÉÂTRE DE LA MÉDIATHÈQUE ROBERT COUSIN À L'ASSOCIATION METAL CH4, LE SAMEDI 10 JUIN 2023 À 20H30 AUX FINS D'Y ORGANISER LA REPRÉSENTATION DE « METAL CH4 ».

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 202262812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Considérant que la mise à disposition gratuite du petit théâtre de la médiathèque Robert Cousin, du samedi 10 juin 2023 à 20 heures 30 minutes, nécessite la signature d'une convention avec Monsieur HEUNET David, Président de l'association METAL CH4.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20230512-2023-161-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: Il sera conclu et signé une convention de mise à disposition gratuite du petit théâtre de la médiathèque Robert Cousin entre la Ville de Lens et Monsieur David HEUNET, Président de l'association METAL CH4 sise 43, rue du 14 juillet – 62300 LENS.

<u>ARTICLE 2</u>: La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

<u>ARTICLE 3</u>: Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le

1 2 MAI 2023

Pour Le Maire

L'adjointe déléguée à la Culture

Hélène CORRE.